

Ordonnance.

Sur gardaux de monnoye
aungardes et contre Gardes de
la monnoye de Savie

Pour La cue de marcs D'or
Et d'argent

Du 11. Juillet 1403.

Vous avons receu les Lettres de
notre dit seigneur desquelles
nous vous en voyons le vidimus
attaché a ce present sous l'aveu
de nos signets, et vous mandons
et a chacun de vous comme a luy
appartiendra comme le contenu
est. Lettres vous accomplir et
est faites accomplir et faire

payer aux changeurs et marchands
cinq sols tournois pour marc d'or, -
en deniers outre le prix de 67. 15.
comme notre seigneur le
mande script pour nous nous
Signets le 11. Juill. 1403.